

ÉLECTIONS 2018 : QUESTIONS POUR LES PARTIS

PARTI VERT DU QUÉBEC

JASON MOSSA – VAUDREUIL
MEL-LYNA CADIEUX – TAILLON
ALEX TYRELL - VERDUN
VINCENT J.CARBONNEAU - MONT-ROYAL-OUTREMONT

La protection des animaux est au cœur des préoccupations des Québécoises et Québécois. En effet, les résultats d'un [tout récent sondage Léger Marketing](#) révèlent que 72 % d'entre eux estiment qu'il est important que les candidats et candidates aux prochaines élections provinciales traitent du bien-être et de la protection des animaux dans leur campagne électorale. Comme nous l'avons constaté l'année dernière à Montréal, dans le cadre des élections municipales, les enjeux relatifs aux animaux peuvent même jouer un rôle décisif dans les résultats de scrutins.

La population québécoise s'attend à ce que leur futur gouvernement adopte de la législation et des politiques en vue d'assurer le bien-être des animaux de notre province. Voilà pourquoi la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) de Montréal propose aux quatre principaux partis politiques le questionnaire suivant, qui vise à mieux cibler leur position sur divers enjeux provinciaux touchant au bien-être animal afin d'éclairer les Québécoises et Québécois qui s'apprêtent à voter cet automne.

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir votre questionnaire complété à sgaillard@sPCA.com au plus tard le **vendredi 31 août 2018**. D'ici là, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question ou complément d'information.

1. Application de la législation provinciale en matière de protection animale

En décembre 2015, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le Projet de loi 54, *Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal*. En plus d'amender le *Code civil du Québec* afin de reconnaître aux animaux le statut d'être sensible, ce projet de loi a également mis en place une toute nouvelle loi provinciale entièrement vouée à la protection animale, la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*. Le 4 juillet dernier, La Presse a publié un [dossier-choc](#) faisant état des nombreuses lacunes au niveau de l'application de cette nouvelle loi par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), dont notamment :

- Une politique d'application laxiste, particulièrement en ce qui a trait au retrait d'animaux de lieux où ils sont maltraités, même dans des cas où la loi permettrait un tel retrait ;
 - Une politique d'octroi et de renouvellement de permis qui permet à des contrevenants à la loi de poursuivre leurs activités d'élevage ;
 - Un manque de collaboration flagrant avec les SPA et SPCA du Québec, dont notamment en ce qui a trait au renouvellement des ententes relatives à l'application de la loi provinciale avant leur date d'échéance, aux espèces restreintes à l'égard desquelles les SPA et SPCA ont le pouvoir d'appliquer la loi (chiens et chats seulement alors que de nombreuses autres espèces sont couvertes par la loi) et à l'absence de formation obligatoire pour les inspecteurs et inspectrices des SPA et SPCA, qui n'a pas été offerte depuis 2014.
- a) **Si élu au pouvoir, quelles mesures concrètes seraient entreprises par votre parti afin d'assurer une application plus rigoureuse de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* en vue d'assurer une meilleure protection des animaux ?**

Réponse PVQ :

La remise de plus de pouvoirs aux SPA et SPCA et de plus de budget pour l'embauche d'un plus grand nombre d'inspecteur-trice-s. Nous croyons que l'État québécois devrait remettre un budget ainsi que des pouvoirs à ces organisations qui oeuvrent déjà sur le terrain ce qui permettrait une plus grande efficacité.

Un gouvernement vert mettrait en place un **Ministère de la Condition Animale** afin de garantir la mise en place, l'élaboration, le renforcement et le respect des lois entourant le bien-être animal. Ce ministère oeuvrait avec les SPA et SPCA et les inspecteurs afin d'appliquer efficacement les lois provinciales.

Un gouvernement Vert augmenterait considérablement les amendes pour les infractions entourant le non-respect de la loi. Une personne contrevenant à la loi pourrait se voir interdire la possession d'un animal de compagnie.

Au niveau fédéral, le Parti Vert considère également que les peines prévues au Code criminel concernant la cruauté envers les animaux ne sont pas suffisamment élevées. Nous croyons qu'il est immoral que les infractions prévues en cas de cruauté animale se retrouvent dans la partie du Code sur les « actes prohibés sur les biens ». Un gouvernement Vert ferait donc pression sur le gouvernement fédéral afin d'effectuer les changements nécessaires au Code criminel.

- b) **Si élu au pouvoir, votre parti assurerait-il un rôle aux SPA et SPCA du Québec dans l'application de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* ? Dans l'affirmative, permettrait-il aux SPA et SPCA d'appliquer la loi à l'égard de toutes les espèces animales couvertes par la loi ?**

Réponse PVQ :

Nous souhaitons céder certains pouvoirs aux SPA et SPCA sur l'application de certains règlements entourant toutes les espèces animales. Tel que mentionné précédemment, un gouvernement Vert remettrait aux SPA et SPCA un budget permettant à ces organismes d'appliquer efficacement la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*, notamment via l'embauche de plus de personnels, comme des inspecteur-trice-s. Ces organismes agiraient en collaboration avec le nouveau Ministère de la Condition Animale.

C) Si élu au pouvoir, quel budget votre parti allouerait-il à l'application de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* ? Combien d'inspecteurs et inspectrices, y compris ceux et celles provenant des SPA et SPCA, seraient mandaté(e)s pour l'application de la loi à travers le Québec ? Votre parti envisagerait-il à établir une nouvelle taxe sur les accessoires pour animaux ou à utiliser la taxe de vente actuelle sur ce type de produit pour financer l'application de la loi, tel que suggéré dans le [rapport](#) du Groupe de travail sur le bien-être des animaux de compagnie présidé par M. Geoffrey Kelley en 2009 ?

Réponse PVQ :

Pour l'instant, il nous est impossible de nous prononcer sur un budget précis et sur le nombre d'inspecteur-trice-s à engager. Nous prendrons cette décision après avoir consulté les SPA et SPCA qui seront plus aptes à évaluer les besoins de la province à ce niveau. Toutefois, nous comptons mettre tout en œuvre à travers le nouveau Ministère de la Condition Animale afin d'appliquer convenablement la loi, notre objectif étant que la province puisse se doter d'un nombre adéquat d'inspecteur-trice-s et que ces derniers aient les ressources nécessaires pour effectuer efficacement leur travail.

Un gouvernement Vert mettrait en place une taxe spéciale sur les accessoires pour animaux afin de financer, en partie, l'application de la loi et la création du nouveau ministère.

2. Protection juridique des animaux destinés à la consommation

À l'heure actuelle, les animaux destinés à la consommation ne bénéficient de pratiquement aucune protection juridique. Alors que leur transport et leur abattage sont gouvernés par certaines lois fédérales et provinciales, aucune loi n'encadre comment ils peuvent être traités pendant toute la durée de leur vie active, à la ferme. En effet, la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* écarte de son champ d'application les activités d'agriculture pourvu que celles-ci soient pratiquées « selon les règles généralement reconnues » (art. 7). Or, cette expression n'est pas définie dans la loi, si bien que tant que la majorité, ou même simplement une proportion importante, d'une même industrie du secteur agro-alimentaire emploie une certaine pratique, cette manière de procéder sera automatiquement considérée comme étant conforme aux « règles généralement reconnues ». C'est donc l'industrie elle-même qui a le pouvoir de déterminer quelles pratiques bénéficient d'une exemption à la loi et ce, peu importe le degré de souffrance que ces pratiques infligent aux animaux. Certaines provinces, telles que Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard, ont rendu obligatoire, par règlement, l'adhésion aux codes de pratiques développés par le Conseil national des soins aux animaux

d'élevage, qui constituent des lignes directrices élaborées à l'échelle nationale et représentent les pratiques recommandées en matière de soins aux animaux. En 2015, à l'occasion du dépôt du Projet de loi 54, *Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal*, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à l'époque, Pierre Paradis s'était engagé à ce que, au minimum, les codes de pratiques régissant l'élevage d'animaux pour la consommation deviennent obligatoires. Pourtant, l'adhésion à ces codes demeure, à ce jour, strictement volontaire. Aucune réglementation n'encadre la manière dont sont traités les animaux d'élevage sur la ferme.

- a) **Si élu au pouvoir, votre parti promulguerait-il un règlement établissant des normes de soins obligatoires pour les animaux d'élevage du Québec afin de leur assurer une protection de base ? Dans l'affirmative, comment votre parti procéderait-il pour élaborer un tel règlement ?**

Réponse PVQ :

La population choisirait certainement d'assurer de meilleures conditions de vie aux animaux d'élevage, si celle-ci était informée des mauvais traitements qui leur sont infligés. Actuellement, la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* ne protège pas les animaux d'élevage. Ils sont soumis à la réglementation de l'industrie ou aux « pratiques couramment utilisées » par cette dernière. Pour cette raison, le Parti Vert est d'avis qu'un ensemble de règlements stricts doit être mis en place. Cette "réforme" viserait à atténuer les souffrances de ces animaux et à interdire les mauvais traitements qui leur sont infligés. Pour ce faire, nous désirons prohiber plusieurs pratiques, notamment :

- Interdire les mutilations des animaux d'élevage telles que l'amputation de la queue, la castration à vif et l'épointage du bec.
- Interdire le broyage des poussins.
- Interdire toute forme d'abattage qui ne prévoit pas de désensibilisation préalable et favoriser les pratiques aux effets immédiats.
- Imposer des normes plus strictes sur le transport des animaux qui réduisent les temps de déplacement, augmentent l'espace vital des animaux dans les camions et limitent le transport lors des températures extrêmes.
- Interdire l'utilisation d'aiguillons électriques.

Pour mettre en place un règlement garantissant une protection de base et plus encore, un gouvernement Vert ferait usage de plusieurs moyens :

- Le lancement d'une campagne visant à informer la population sur les pratiques couramment utilisées dans l'industrie serait lancée afin de sensibiliser la population aux traitements que subissent les animaux d'élevage.
- Une consultation publique avec les agriculteurs et éleveurs sur les besoins du milieu afin de permettre une telle transition.

- Rendre obligatoires l'accès à l'information et la transparence au sein des abattoirs, des fermes industrielles et des transporteurs. Cet accès à l'information devrait être un outil accessible non seulement aux autorités gouvernementales, mais également aux médias et aux citoyen-ne-s intéressé-e-s.
- Augmenter le nombre d'inspecteur-trice-s.
- Favoriser les fermes et les abattoirs locaux et à petite échelle.
- Encourager la population à réduire sa consommation de viande et de sous-produits d'origine animale.
- Moratoire sur la construction de nouveaux abattoirs.

b) Plusieurs pratiques qui compromettent gravement le bien-être animal et qui, pour précisément cette raison, ont été interdites ailleurs dans le monde, dont notamment dans l'Union européenne, sont encore très répandues au Québec. Ces pratiques incluent l'élevage d'animaux dans des espaces extrêmement étroits qui les privent de la possibilité de se mouvoir (cages en batterie pour les poules pondeuses, stalles de gestation pour les truies, logettes pour les veaux, etc.) et la mutilation systématique sans analgésie ni anesthésie (castration à froid, coupe de la queue, coupe de la pointe du bec, coupe des dents, écornage, etc.). Si élu au pouvoir, votre parti envisagerait-il d'éliminer de telles pratiques au Québec ? Dans l'affirmative, quelles mesures concrètes votre parti mettrait-il en place pour y parvenir ?

Réponse PVQ :

Oui, nous comptons bien entendu à éliminer toutes ces pratiques cruelles qui ne devraient plus être tolérées. En ce sens, nous avons établi un plan d'action afin d'atteindre ce but et sensibiliser la population. Voici nos différentes idées présentées dans notre plateforme sur les droits des animaux :

- Informer la population sur les pratiques couramment utilisées dans l'industrie afin de la sensibiliser aux traitements que subissent les animaux d'élevage.
- Imposer un encadrement strict des règles concernant les pratiques de l'industrie.
- Interdire les mutilations des animaux d'élevage telles que l'amputation de la queue, la castration à vif et l'épointage du bec.
- Interdire le broyage des poussins.
- Interdire toute forme d'abattage qui ne prévoit pas de désensibilisation préalable et favoriser les pratiques aux effets immédiats.
- Rendre obligatoires l'accès à l'information et la transparence au sein des abattoirs, des fermes industrielles et des transporteurs. Cet accès à l'information devrait être un outil accessible non seulement aux autorités gouvernementales, mais également aux médias et aux citoyen-ne-s intéressé-e-s.
- Imposer des normes plus strictes sur le transport des animaux qui réduisent les temps de déplacement, augmentent l'espace vital des animaux dans les camions et

limitent le transport lors des températures extrêmes. L'utilisation d'aiguillons électriques doit être interdite et le pouvoir coercitif des inspecteur-trice-s, augmenté.

- Augmenter le nombre d'inspecteur-trice-s.
- Favoriser les fermes et les abattoirs locaux et à petite échelle.
- Encourager la population à réduire sa consommation de viande et de sous-produits d'origine animale.
- Moratoire sur la construction de nouveaux abattoirs.

Nous sommes conscients que l'interdiction de ces techniques n'est pas quelque chose qui peut se faire du jour au lendemain. Nous prévoyons donc de procéder de manière progressiste afin de réduire de plus en plus l'exploitation animale, en plus de mettre tout en œuvre pour changer les lois et éventuellement, avoir le pouvoir d'interdire de telles techniques barbares. Nous tiendrons également une consultation publique avec les agriculteurs et éleveurs sur les besoins du milieu afin de permettre une telle transition.

3. Encadrement de l'élevage et de la vente d'animaux de compagnie

Malgré une meilleure conscientisation du public relativement à la problématique des « usines à chiots » depuis 2008, le Québec fait toujours face à un important problème de surpopulation des animaux de compagnie. En effet, chaque année, environ 500 000 chiens et chats sont euthanasiés dans notre province par simple manque de foyers pouvant les accueillir¹. En dépit de ceci, des éleveurs peu scrupuleux continuent à faire de la reproduction à grande échelle d'animaux de compagnie et ces animaux continuent à être vendus en ligne ou en animalerie partout au Québec. L'importance d'agir en vue de mieux encadrer ce type d'activité a été reconnue à plusieurs reprises par le gouvernement provincial (voir, par exemple, le [rapport Kelley](#) susmentionné) dont récemment par Pierre Paradis, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de 2014 à 2017, qui s'était exprimé comme suit : « On entend souvent que le Québec est le meilleur endroit au Canada pour ouvrir des usines à chiots, mais je veux qu'il devienne l'endroit où il est le plus difficile de le faire. »

Au-delà de son importance au niveau du bien-être animal, un tel encadrement permet d'assurer que seuls des chiens en santé du point de vue physique et comportemental servent à la reproduction, que les chiots reçoivent une socialisation adéquate pendant la période critique de leur développement et que tout acquéreur de chien satisfait certains critères de base. Ainsi, une

1

Selon un sondage Léger Marketing effectué pour l'Association des Médecins Vétérinaires du Québec (AMVQ), plus de 500 000 chats et chiens ont été euthanasiés en 2013 au Québec par manque de foyers adoptifs. Voir <http://www.animal911.ca/half-a-million-unwanted-pets-euthanized-in-quebec-in-2013/>

règlementation plus stricte de la vente et de l'élevage fait partie intégrante d'une réponse efficace au problème des morsures de chiens. Telle est la conclusion à laquelle est arrivé le gouvernement à l'occasion des travaux de la Commission des institutions sur le Projet de loi 128, *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*. Lors de la séance du 5 juin 2018, le ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux, a tenu les propos suivants : « (...) il y a des éléments du projet de loi qui, eux, sont éminemment consensuel, par exemple la nécessité, qui a été soulignée par plusieurs intervenants, d'en arriver à mieux encadrer l'élevage et la vente des animaux. Et d'ailleurs on a entendu ces commentaires, et c'est pourquoi le gouvernement va entamer des travaux avec le MAPAQ, le ministère de la Sécurité publique va entamer des travaux avec le MAPAQ afin d'assurer un meilleur encadrement des éleveurs de chiens. ». Cette mesure a également été endossée par M. Stéphane Bergeron, porte-parole en matière de sécurité publique pour le Parti Québécois.

a) **Si élu au pouvoir, quelles mesures concrètes votre parti adopterait-il pour assurer un meilleur encadrement de l'élevage et de la vente d'animaux de compagnie au Québec ?**

Réponse PVQ :

Notre parti tient absolument à adopter des mesures adéquates afin d'assurer un meilleur encadrement des élevages et de la vente d'animaux.

La création d'un Ministère de la Condition Animale aidera énormément à mieux appliquer nos lois et à nous assurer de leur respect.

Le nombre d'inspecteur-trice-s sera augmenté suivant les recommandations des SPA et SPCA afin que nos lois soient bien respectées.

Le PVQ souhaite sortir les animaux d'un système de « consommation capitaliste », il est anormal et inacceptable que nos compagnons soient vendus comme l'on vend des meubles ou des électroménagers. Il faut donc miser sur l'adoption d'animaux de refuge et sur l'élevage éthique afin de donner de bons foyers aux animaux de compagnie et éviter leur marchandisation. Il faut également agir face au grave problème de surpopulation qui mène à l'euthanasie de plusieurs chiens et chats chaque année.

Nous souhaitons interdire la vente d'animaux en situation de surpopulation (chats, chiens et certains rongeurs) dans les animaleries et mettre un terme à l'élevage de ces animaux. Par contre, nous encourageons la mise en adoption dans les animaleries des animaux qui viennent de refuges, ainsi que l'adoption responsable auprès de refuges et d'éleveurs éthiques.

Seul les petits élevages seront permis, soit de petits élevages familiaux ou à but non lucratif qui ne vise pas le profit et qui génère un petit nombre d'animaux.

Afin de s'assurer d'un encadrement convenable, une augmentation considérable des visites d'inspection est à prévoir chez les éleveurs connus (pour s'assurer que l'environnement est adéquat, que les animaux ont tous les soins nécessaires et que le protocole de socialisation est bien suivi, etc.), ainsi qu'une surveillance beaucoup plus accrue dans le but de retracer de potentiels éleveurs non-éthiques ou n'étant pas en règle.

Nous désirons aussi instaurer des règles strictes concernant l'élevage et la vente d'animaux afin d'empêcher la reproduction d'animaux, n'étant pas disposés d'un point de vue physique et comportemental à se reproduire, à des fins d'élevage. La vente d'animaux d'élevage doit aussi être beaucoup plus réglementée afin que ceux-ci proviennent uniquement d'élevages éthiques pouvant fournir les papiers de l'animal ainsi qu'un bilan de santé complet et à jour.

Nous désirons donc encadrer la vente en nous assurant qu'aucune usine à chiots ou élevage inadéquat ne puissent poursuivre leurs activités. Toutefois, nous sommes d'avis qu'encourager l'adoption en milieu de refuge reste la meilleure option, et c'est pour cette raison que notre plan d'action prévoit de donner beaucoup plus de visibilité aux refuges et organismes pour animaux, tout en favorisant la mise en adoption d'animaux venues de refuges dans les animaleries. Nous désirons aussi favoriser le port de la micropuce pour tous les animaux de compagnie.

La vente d'animaux de compagnie sur internet sera également interdite par un gouvernement vert.

b) Tant dans la littérature que sur le terrain, on observe une corrélation négative entre la taille des installations d'élevage et la qualité des soins prodigués aux animaux : les risques de négligence augmentent de façon importante dans les élevages à grande échelle qui sont, la plupart du temps, surpeuplés. Il devient effectivement très difficile de maintenir un niveau de soins acceptable et de socialiser les chiots de manière adéquate lorsque les élevages prennent trop d'ampleur. En réponse à cette problématique, plusieurs états américains, dont Washington, l'Oregon, la Virginie et la Louisiane, ont adopté une limite sur le nombre d'animaux reproducteurs pouvant être possédés simultanément par une même personne. Votre parti envisagerait-il d'adopter une telle mesure ? Si non, pourquoi ?

Réponses PVQ :

Un gouvernement Vert lancerait une consultation ouverte pour trouver la solution la plus adéquate, tel qu'un permis spécial d'élevage d'animaux domestiques (de compagnie) avec des règlements stricts; un nombre maximum d'animaux, la vaccination obligatoire, les conditions d'élevage, les soins vétérinaires, ainsi que la documentation et traçabilité de chaque animal.

Chaque maître a une responsabilité face au problème de surpopulation canin et félin dans la

province qui mène, de façon tragique, à l'euthanasie de milliers de chats et chiens chaque année, il faut donc agir et prioriser les animaux de refuge afin de mettre un frein à cette crise.

Nous croyons que les animaux vendus à des particuliers pour adoption devraient être systématiquement stérilisés et seul l'obtention d'un permis, notamment pour les éleveurs éthiques, permettrait de procéder à la reproduction de chiens et de chats. Par « éleveur éthique » nous entendons de petits élevages familiaux ou à but non lucratif qui ne vise pas le profit et génère un petit volume d'animaux. Il y aurait également un plafond quand aux nombres d'animaux reproducteur qu'un éleveur peut posséder.

La vente d'animaux d'élevage en animalerie et sur internet serait également interdite.

Cela permettrait de s'assurer de la qualité des soins que recevrait les animaux, de lutter contre la surpopulation et d'éliminer efficacement plusieurs situations de négligence.

4. Enchaînement en permanence des chiens

Présentement, au Québec, des milliers de chiens passent leur vie entière enchaînés dehors, en toute légalité. Les chiens gardés enchaînés sont plus à risque de se blesser et sont fréquemment négligés. Ils sont soumis à des froids extrêmes en hiver et à des chaleurs suffocantes en été. Isolés, sans possibilité de socialiser, de jouer, de faire de l'exercice ou d'exprimer leurs comportements naturels, ces animaux développent de graves problèmes d'ennui et de frustration, menant éventuellement à de la détresse psychologique. Les chiens enchaînés suscitent également des inquiétudes quant à la sécurité du public. Incapables de fuir ou de s'échapper, ces chiens sont plus agressifs face à ce qu'ils perçoivent comme une menace. De plus, le fait d'être constamment limités dans leurs déplacements stimule leur instinct de territorialité, ce qui peut aussi se traduire par des attaques. En effet, des études ont démontré que les chiens enchaînés en permanence sont près de trois fois plus à risque de mordre que ceux qui ne le sont pas et plus de cinq fois plus susceptibles de mordre des enfants. Les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse ont interdit l'enchaînement en permanence des chiens sur leur territoire, et plusieurs municipalités à travers le Canada, dont bientôt la Ville de Montréal, ont fait de même.

Si votre parti est élu au pouvoir, interdirait-il l'enchaînement en permanence des chiens au Québec ? Si non, pourquoi et quelles autres mesures votre parti adopterait-il pour assurer le bien-être des chiens gardés en permanence à l'attache à l'extérieur, ainsi que la sécurité publique ?

Réponse PVQ :

Un gouvernement Vert interdirait, dans la première année, l'enchaînement en permanence des chiens qui représente un acte de cruauté inacceptable puisque cela rend les animaux malheureux. Les propriétaires ont le devoir de bien dresser leur chien et d'en prendre soin, pas de les abandonner à eux même à l'extérieur, notamment lorsque les canicules et les précipitations sont en hausse.

5. Élevage d'animaux pour leur fourrure

Au Québec, des milliers d'animaux, dont principalement des renards et des visons, sont élevés pour leur fourrure. Ces animaux, qui sont essentiellement des animaux sauvages habitués à jouir d'un grand territoire à l'état naturel, sont soumis à des pratiques d'élevage intensif qui compromettent sérieusement leur bien-être. Ils sont notamment confinés dans des cages grillagées étroites qui les privent de la possibilité de satisfaire leurs besoins comportementaux les plus élémentaires, le tout suivi d'une mise à mort par électrocution anale ou par gazage – des pratiques qui correspondent à la norme dans l'industrie et qui sont tout à fait légales. La *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* prévoit un système de permis pour l'élevage de renards et de visons à des fins de production de fourrure. Pourtant, le gouvernement n'a mis en place aucun système de permis pour ce type d'exploitation, qui opère donc actuellement sans surveillance gouvernementale suffisante.

a) **Si élu au pouvoir, quelles mesures concrètes votre parti mettrait-il en place en vue d'assurer un encadrement accru de l'élevage d'animaux pour leur fourrure ?**

Réponse PVQ :

Le Parti Vert s'oppose fermement à toute forme de production et de commercialisation de fourrures. Nous considérons que la fourrure est un produit dit « de luxe » qui n'est pas nécessaire. De plus, l'industrie de la fourrure est responsable de la mort et de la souffrance de millions de renards, de coyotes, de lapins et de visons, entre autre et ce chaque année. Ces derniers sont piégés dans leurs habitats naturels ou élevés dans des fermes de production de fourrure, dans des conditions cruelles, leur causant beaucoup de souffrance. Nous désirons donc abolir la vente et la production de fourrure, ainsi que d'interdire l'élevage d'animaux pour leur fourrure. Toutefois, il faut également envisager la transition vers une telle interdiction. Nous comptons donc mettre en place des règlements beaucoup plus stricts concernant l'environnement des animaux et les mises à mort, qui devraient être plus éthiques, procurant ainsi le moins de douleur possible. Des visites d'inspection beaucoup plus régulières sont à prévoir, ainsi que l'implantation d'un système de permis auquel nous accordons une énorme

importance. Un gouvernement Vert interdira également l'importation de fourrures, afin d'éviter que la souffrance animale ne se poursuive dans d'autres pays.

Une exception serait cependant maintenue pour les Premières Nations, sauf en ce qui a trait à l'élevage qui demeurerait interdit.

b) Votre parti mettrait-il en place un système de permis pour ce type d'exploitation ? Dans l'affirmative, quels en seraient les termes ?

Oui, tel que mentionné dans la question précédente, nous souhaitons la mise en place d'un tel système, pendant la période de transition menant à la fin de cette industrie. Les termes d'un tel permis comprendrait, entre autres, l'obligation d'un environnement adéquat pour l'animal, autrement dit qu'il soit spacieux, sécuritaire, confortable et avec un accès à toutes les ressources nécessaires. Un tel permis obligerait l'interdiction de certaines techniques de mise à mort cruelles et douloureuses, une totale transparence lors des visites d'inspection afin de s'assurer du respect des règlements précédents, etc. Nous ne voulons plus que des élevages non-éthiques puissent poursuivre leurs activités, c'est donc pour cela que nous prenons la situation très au sérieux.

6. Animaux de compagnie dits « exotiques »

Les petits animaux dits « exotiques », comme les perroquets, les lézards et les serpents, sont vendus en animalerie, en ligne et par des courtiers privés à travers le Québec. Ils sont fréquemment vendus sous la prétention d'être des animaux faciles d'entretien et nécessitant peu de soins, alors que, au contraire, ces animaux ont des besoins physiologiques et comportementaux complexes qui n'est pas toujours comblé en captivité. De plus, certains animaux exotiques, par exemple le perroquet gris d'Afrique, possèdent des capacités émotionnelles et cognitives complexes. Leur capacité à souffrir, notamment en raison d'un manque d'enrichissement comportemental approprié, revêt donc une importance particulière. En dépit de ceci, les animaux exotiques ne bénéficient pas encore d'une protection légale adéquate au Québec.

Si élu au pouvoir, quelles mesures concrètes votre parti mettrait-il en place afin d'assurer une protection de base aux animaux de compagnie dits « exotiques » ?

Réponse PVQ :

Concernant la vente de tels animaux, nous désirons premièrement créer un permis de vente et/ou d'élevage au Québec (aucun ne sera donné ou créé pour des espèces en péril ou de braconnage, etc.) afin d'encadrer la vente de ceux-ci. Nous voulons aussi nous assurer que ces animaux de complexes ne puissent pas être vendus, à la légère et par n'importe qui. Il faudrait que ces personnes aient toutes les connaissances requises et nécessaires afin de renseigner les futurs adoptants sur les responsabilités que cela représente. Nous allons aussi travailler avec le gouvernement fédéral pour essayer de mettre en place un système d'identification et de traçabilité pour ces animaux.

Nous proposons également que l'obtention d'un permis soit nécessaire afin de pouvoir procéder à l'adoption d'un animal de compagnie dit « exotique ». En effet, ces animaux ont des besoins spécifiques, des besoins complexes et nécessitent des soins particuliers, ils ne doivent donc pas être adoptés à la légère, les futures maîtres doivent plutôt prendre connaissance des besoins de ces animaux et démontrer qu'ils-elles sont aptes à en prendre soins.

Nous encourageons également l'adoption en refuge plutôt qu'en animalerie.

Le PVQ propose également de :

- Sensibiliser la population à l'importance de tenir compte des impératifs biologiques des animaux de compagnie.
- Inciter les gardien-ne-s à stériliser leurs animaux de compagnie, afin de lutter contre l'abandon et la surpopulation des refuges. Nous souhaitons également augmenter la visibilité des cliniques de stérilisation des animaux de compagnie des personnes à faible revenu.
- Mieux réglementer la zoothérapie et les autres professions en lien avec les animaux.
- Lutter contre la discrimination des espèces animales (spécisme) tout en tenant compte de leurs différents besoins au sein des écosystèmes.
- Interdire les élevages d'animaux de compagnie et exotiques pour la vente à profit (par des particuliers, usines à chiots, etc.) et interdire la vente d'animaux dans les animaleries.

7. Rodéos et autres formes de divertissement qui compromettent le bien-être animal

En avril dernier, un [rapport](#) préparé par le médecin vétérinaire Jean-Jacques Kona-Boun, portant sur le rodéo de St-Tite, ainsi que des [images](#) tournées lors de ce même événement, a été déposé au Comité consultatif sur les rodéos du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et rendu public. Selon le rapport, « Les activités de dressage

[épreuves qui nécessitent l'utilisation d'animaux non dressés] qui ont cours dans le cadre des rodéos tenus conformément aux normes appliquées à Montréal et à St-Tite soumettent les chevaux et les taureaux qui en sont l'objet à des risques de lésions, telles que des fractures ou d'autres blessures sérieuses. Il en va de même des activités de prise de veaux au lasso et de terrassement de bouvillons. La détresse psychologique vécue par l'ensemble des êtres animaux utilisés lors de telles activités est également bien réelle ». À travers le monde, plusieurs juridictions ont fait le choix d'interdire les rodéos, dont l'Angleterre, l'Écosse, les Pays-Bas et la ville de Vancouver, justement en raison des préoccupations qu'ils soulèvent au niveau du bien-être animal.

a) **Si élu au pouvoir, votre parti interdirait-il les épreuves de dressage dans les rodéos du Québec ? Si non, pourquoi et quelles autres mesures votre parti adopterait-il pour assurer le bien-être des animaux utilisés dans les rodéos ?**

Réponse PVQ :

Nous savons que cette transition se fera sur une plus longue période, et comme pour tous les aspects de notre plateforme, nous allons miser sur l'éducation et l'information dans le but de sensibiliser le public aux problématiques de ces activités pendant que nous travaillons afin de changer concrètement les choses par le biais des lois. Cependant, le Parti Vert s'oppose à toute forme de captivité animale dans le but de divertir. Nous considérons que la captivité des animaux sauvages et exotiques est cruelle et immorale. L'industrie ne devrait pas obliger les animaux à performer pour le divertissement des êtres humains. L'usage d'animaux pour le divertissement, que ce soit dans les zoos, les cirques, les expositions ou les rodéos doit être réduit et éventuellement interdit.

Nous comptons donc interdire tout événement à caractère promotionnel ou commercial qui comprend un volet d'exploitation causant une souffrance physique et psychologique à un animal. Nous voulons également établir un accompagnement, à l'aide de programmes d'appui financier novateur, des organisateurs d'événements tel que les rodéos et les activités de « pourchasse et capture ». Une telle politique permettrait une transition progressive de leurs activités vers des divertissements rentables qui ne contribuent pas à la souffrance animale. Éventuellement, nous désirons ultimement faire reconnaître que l'exploitation animale n'est aucunement tolérable, et ce faisant, l'interdire.

b) **Votre parti songerait-il à interdire, ou du moins restreindre, l'utilisation d'animaux exotiques et sauvages dans les cirques, comme l'ont fait l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse ? Si non, pourquoi et quelles autres mesures votre parti adopterait-il pour assurer le bien-être des animaux utilisés dans les cirques ?**

Réponse PVQ :

Nous voulons interdire les « cirques » comme mentionnés et mettre fin à tous les programmes d'élevage dans les zoos et les aquariums. Nous nous opposons à l'usage d'animaux dans l'objectif de divertir. Nous prévoyons aussi d'établir des normes de soins obligatoires dans tous les zoos et aquariums pour tous les animaux qui s'y trouvent en ce moment afin d'assurer leur bien-être. Interdire l'importation d'animaux exotiques et sauvages est aussi quelque chose que nous souhaitons faire afin de progressivement éliminer les zoos, cirques, etc.

Le PVQ appuie aussi la reconversion des zoos et des aquariums en sanctuaires et refuges pour réadapter les animaux captifs et leur permettre de vivre le restant de leur vie dans un milieu plus naturel et mieux adapté à leurs impératifs biologiques.

8. Interdiction de posséder des animaux dans les baux résidentiels

Chaque été, aux environs de la journée du déménagement, des milliers de Québécoises et Québécois sont contraints de prendre une décision déchirante, soit celle de se défaire de leur animal de compagnie, qu'ils considèrent pourtant comme un membre de la famille, afin de se procurer un logement locatif à un prix abordable. En effet, alors qu'un foyer québécois sur deux possède un animal de compagnie, seulement 4.2 % des propriétaires acceptent des locataires avec chien. Cette restriction touche surtout les familles à faible revenu en raison de leur choix de logement plus limité. Cette situation est catastrophique, non seulement pour les familles, qui se retrouvent dans l'impossibilité de garder leur animal de compagnie, mais pour les animaux eux-mêmes. Dans les mois précédant et suivant la période de déménagement, le nombre d'animaux abandonnés à la SPCA de Montréal triple presque, passant environ de 600 à 1600 par mois. Confronté à un problème semblable, le gouvernement de l'Ontario a réagi en adoptant, dans les années 1990, une loi invalidant toute clause interdisant la possession d'animaux dans les logements locatifs. De manière semblable, la France et la Belgique ont jugé que les clauses interdisant les animaux dans les baux résidentiels sont déraisonnables, abusives et contraires à l'ordre public ; ces clauses ont été déclarées nulles et sans effet.

Si élu au pouvoir, votre parti envisagerait-il d'invalidier les clauses interdisant les animaux dans les baux résidentiels comme l'a fait l'Ontario?

Réponse PVQ :

Le Parti Vert souhaite interdire cette pratique, puisqu'un animal est considéré comme étant un membre de la famille. Nous trouvons très important d'invalider ces clauses qui sont aussi inutiles que inacceptables, d'autant plus qu'elles sont tristement responsables de l'abandon de plusieurs centaines d'animaux par année. Elles sont les causes d'un fléau important auquel nous devons remédier pour le bien-être des animaux du Québec.

9. Dégriffage

L'onxyectomie, communément appelée le dégriffage, est une intervention chirurgicale qui consiste en l'amputation de la troisième phalange de chaque doigt du chat. Elle est typiquement pratiquée pour des raisons de convenance, par exemple pour empêcher le chat d'endommager du mobilier en faisant ses griffes. Le dégriffage est interdit dans de nombreux pays à travers le monde, ainsi qu'en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, en raison de la douleur chronique et de l'impact néfaste sur le bien-être comportemental qu'il provoque. L'Association canadienne des médecins vétérinaires considère que, lorsque pratiqué à des fins de convenance (et non pas pour des raisons médicales, par exemple), le dégriffage est « inacceptable du point de vue éthique [...], car la chirurgie présente le potentiel de causer de la douleur inutile et évitable ». Pourtant, cette chirurgie est encore pratiquée de manière courante au Québec.

Si élu au pouvoir, votre parti envisagerait-il d'interdire le dégriffage des chats au Québec, comme l'ont fait la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique ?

Réponse PVQ :

Un gouvernement Vert interdira toutes les procédures médicales visant à changer des caractéristiques physiques des animaux (tel que le dégriffage, la coupe des oreilles ou de la queue, etc.) sauf pour des raisons médicales ou de stérilisation. Ces pratiques sont non-éthiques et surtout inutiles, puisque plusieurs alternatives, ne causant aucune souffrance, existent en ce qui concerne le dégriffage par exemple.

Autres propositions de la Plateforme 2018 du Parti Vert du Québec quant aux droits des animaux :

LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE VIANDE

Le Parti vert du Québec est d'avis que la société doit prendre un virage vers une réduction globale de la consommation de viande. À cette fin, le programme du parti comprend des mesures qui visent à :

- Mandater les institutions publiques, telles que les écoles et les hôpitaux, pour fournir des options de repas végétariens et végétaliens afin d'encourager des choix alimentaires plus sains pour la santé humaine et moins dommageable à l'environnement.
- Ajouter des cours de cuisine saine au programme scolaire des écoles primaires et secondaires du Québec. Ces cours incluront une formation à la cuisine végétarienne et végétalienne, ainsi qu'aux impacts écologiques de la consommation de viande et de produits animaliers.
- Utiliser les leviers financiers dans le domaine de l'agriculture afin de bonifier les subventions de la production d'aliments à base de végétaux. Cela comprendra la mise en place d'un vaste programme serricole nationalisé qui permettra à l'ensemble des Québécois de profiter des fruits et des légumes produits avec notre électricité verte.
- Subventionner les produits et les programmes qui aident les citoyen-ne-s à réduire leur consommation de viande et de sous-produits animaux. Cela comprendra une baisse des prix des aliments à base de végétaux et des cours de cuisine gratuits et accessibles à tous.
- Déplacer progressivement, sur une période de 10 ans, les subventions à l'industrie de la viande vers des programmes qui valorisent l'utilisation de produits alimentaires à base de végétaux.
- Encourager la population, par des campagnes publicitaires, à réduire sa consommation de viande et de produits d'origine animale.

LES ANIMAUX SAUVAGES

LA CHASSE ET LA PÊCHE

Le Parti vert du Québec s'oppose à certaines formes de chasse. Le programme du parti comprend les mesures suivantes :

- Prohiber toute importation de trophées de chasse d'animaux exotiques.
- Autoriser la chasse et la pêche, à des fins de loisir ou de sport, uniquement lorsque celle-ci a pour but de consommer les animaux chassés ou pêchés.
- Proscrire le piégeage des animaux sauvages à des fins commerciales et de loisir.

LA PROTECTION DE L'HABITAT DES ANIMAUX SAUVAGES :

- Encourager la mise en place de zones vertes dans les centres urbains et leurs environs.
- Créer plus de parcs provinciaux afin de protéger davantage de territoires.
- Encourager un plus grand respect du milieu naturel des animaux sauvages.
- Encadrer les pratiques écotouristiques afin d'éviter le plus possible les incidences sur les animaux et leurs environnements naturels.
- La construction de plus de ponts, de tunnels d'animaux et de clôtures de sécurité pour permettre aux animaux de traverser les routes et autoroutes sans danger.

L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE

POUR LES COSMÉTIQUES OU LES PRODUITS MÉNAGERS

Le Parti vert considère que les expériences sur les animaux pour le développement de produits cosmétiques sont cruelles et non nécessaires. L'expérimentation animale n'est pas incluse dans la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*. Nous préconisons d'autres méthodes pour mettre au point un produit. De plus en plus de marques de cosmétiques s'affichent maintenant comme étant « sans cruauté » : nous encourageons et soutenons ces entreprises.

Le programme du Parti vert vise à :

- Sensibiliser la population à la cruauté des expériences sur les animaux et l'encourager à consommer des cosmétiques ou des produits ménagers non testés sur les animaux.
- Interdire progressivement l'importation, le marketing et la vente de produits cosmétiques et ménagers testés sur les animaux, comme l'ont fait Israël et l'Inde.
- Rendre obligatoires l'accès à l'information et la transparence au sein des laboratoires.

L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE DANS LE DOMAINE MÉDICAL OU SCIENTIFIQUE

Le Parti vert du Québec propose un encadrement et une application stricte de règlements qui régissent l'expérimentation animale dans le domaine médical et scientifique. Étant donné que ces animaux sont exclus des protections de *la Loi sur la sécurité et le bien-être de l'animal*, les pratiques sont actuellement laissées à l'autorégulation.

Le programme du Parti vert vise à :

- Encourager l'élimination graduelle de l'utilisation des animaux dans l'industrie et le développement de nouvelles méthodes qui n'impliquent pas d'animaux.
- Mandater les fonctionnaires du MAPAQ pour effectuer des inspections approfondies non seulement pendant que les laboratoires sont vides ou inutilisés, mais aussi pendant que les tests sont réalisés sur les animaux. Ils devront produire des rapports publics détaillés afin d'assurer la transparence et faire un rapport sur l'état des animaux avant, pendant et après les tests.

LES ANIMAUX DE DISSECTION DANS LE MILIEU ÉDUCATIF

Le Parti vert du Québec s'oppose à toute forme d'expérimentation animale dans les établissements d'enseignement préuniversitaires. Nous considérons qu'il s'agit d'une méthode d'enseignement obsolète et nous croyons que les élèves et étudiants ne devraient jamais être forcés d'effectuer des expériences sur les animaux.

Nous proposons de remplacer ces pratiques par d'autres méthodes pédagogiques. Compte tenu de la technologie de pointe que nous possédons aujourd'hui, il n'y a aucune raison de ne pas avoir recours à des méthodes d'enseignement sans cruauté, par l'usage de modèles synthétiques, de vidéos, etc.

LES ANIMAUX DE TRAVAIL

Le Parti vert s'oppose à l'utilisation de chevaux en milieu urbain et préconise une interdiction complète de l'industrie des calèches tractées par des chevaux. Nous proposons la substitution de ces attractions touristiques par d'autres véhicules, comme les calèches électriques.

À propos de la SPCA de Montréal

Fondée à Montréal en 1869, la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) de Montréal est le premier organisme de protection animale au Canada. Elle a pour mission de protéger les animaux contre la cruauté, de représenter et défendre leurs intérêts et de sensibiliser le public en vue d'éveiller la compassion pour tout être sensible.

La SPCA de Montréal remplit cette mission notamment en :

- Gérant un refuge qui accueille plus de 15 000 animaux errants et abandonnés par année ;
- Formant et employant des constables spéciaux nommés par le Ministère de la sécurité publique pour appliquer les dispositions du *Code criminel* ([LRC 1985, c C-46](#)) relatives à la cruauté et à la négligence envers les animaux ;
- Travaillant auprès des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux en vue d'améliorer la législation et réglementation en matière de bien-être animal ;
- Opérant plusieurs programmes communautaires visant à réduire la surpopulation des animaux de compagnie, dont un programme de capture-stérilisation-remise en liberté-maintien (CSRМ) pour les chats errants et une clinique de stérilisation à coût réduit pour les familles à faible revenu.

Très présente sur la scène locale, provinciale et nationale, ainsi que dans les médias, la SPCA de Montréal a plus de 200 000 sympathisants actifs à travers le Québec.

Depuis 2008, nous avons fréquemment été sollicités pour participer à des consultations gouvernementales sur plusieurs projets de loi visant à améliorer la législation provinciale en matière de bien-être animal. Partenaires de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux du MAPAQ, nous avons également été membres de plusieurs de ses sous-comités.